

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusée séance : ayant donné procuration : Mme BROC Caroline à M. MOULINNEUF Michel

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. CHANDAT David

2026_06 – Projet de centrale photovoltaïque flottante

Dans la perspective de contribuer au développement d'énergies renouvelables sur son territoire, la Commune d'Argenvières souhaite favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

La société Générale du Solaire, a identifié des parcelles sur la commune afin d'y réaliser une unité de production photovoltaïque aux lieux-dits *la bannière, l'embauche et les essards*.

Madame MENARD, Maire, rappelle le souhait de la commune de s'inscrire dans la dynamique de la transition écologique et de la nécessité de produire des énergies propres.

La mise en valeur de ces terrains constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique de la Commune, et de réimplantation d'une nouvelle activité et pourra éventuellement contribuer à apporter des rentrées fiscales supplémentaires pour le budget de la collectivité.

Madame MENARD précise que ce terrain, composée des parcelles B11, B12, B202 et B231 d'une superficie totale de 17 ha sera loué sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans entre la famille Lavault et Générale du Solaire.

Le parc photovoltaïque sera constitué de structures portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs onduleurs, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un ou plusieurs postes de livraison électrique, ainsi que de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés, le tout clôturé et sécurisé.

La commune est informée qu'il lui faudra adapter son PLUi sur la zone concernée.

Entendu cet exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien à la société Générale du Solaire dans la poursuite de son projet de parc photovoltaïque sur le territoire communal d'Argenvières,
- **ADAPTERA** son règlement d'urbanisme sur la zone concernée afin d'autoriser la construction d'une centrale photovoltaïque.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30 Janvier 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. CHANDAT David



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/02/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 03/02/2026